

**CONTRAT
DE
COOPERATION COMMERCIALE**

Avenant n°.....

au contrat cadre de coopération en date du .../.../.....

Entre les Soussignés

La Société SELECTYS au capital de 500 000 euros, titulaire de la carte professionnelle d'agent immobilier n°05-164 délivrée par la préfecture des Hautes Alpes, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Gap, sous le n° 428 778 625, dont le siège social est au 3 Bis av Foch 05000 GAP, représentée par Monsieur ACHACHE.

Ci après dénommée la Société SELECTYS

Et

La SARL dont le siège social est à
.....
au capital de €, représentée par son gérant et immatriculée
au Registre du Commerce de sous le n°

Ci après dénommé le Prescripteur

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

EXPOSE

Les parties ont signé le .../.../..... un contrat cadre qui régit leur relation de manière générale. Afin de rendre effective leur collaboration, elles ont convenu de préciser les modalités particulières applicables au titre du programme : **LES HAUTS DE MARISTELLA**

ARTICLE 1 - PRODUIT DISTRIBUE

SELECTYS confie au Prescripteur le soin de distribuer les produits ainsi désignés :

- Le Programme « LES HAUTS DE MARISTELLA » à Marseille (14°)

ARTICLE 2 – PRIX PRATIQUE

Le Prescripteur aura pour rôle de distribuer le produit selon les prix qui sont fixés par le fournisseur dans les conditions qui figurent en annexe, annexe qui sera visée par les parties et restera jointe au présent avenant.

ARTICLE 3 – OUTILS DE VENTE

Afin de l'aider dans son rôle de distributeur, le Prescripteur se voit confier les outils suivants :

- Documents commerciaux, administratifs.

ARTICLE 4 – REMUNERATION

La rémunération que recevra le Prescripteur en contrepartie de la distribution de ces produits sera ainsi calculée :

⇒ 7 % HT sur le prix de vente TTC pour la vente d'appartement(s) hors kit cuisine et/ ou de parking(s).

ARTICLE 5 – AUTRES DISPOSITIONS

Aucune des autres dispositions du contrat cadre en date du/...../....., non contraires à celles du présent avenant n'est modifiée.

Fait à GAP le :/...../..... (en deux exemplaires)

Le Prescripteur en la personne de : M
Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

La Société SELECTYS en la personne de : Mr ACHACHE
Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Les Hauts de Maristella

Bat	Apt.	Type	Etage	Surf	Jardin	surf log terrasse	surf loyer	Expo	Prix de vente	N° park	situat° park
B	BJ02	3 pièces	rdj	54,81	41,46	8,69	59,16	S/E	192 000 €	93	R-1
B	B002	3 pièces	rdc	55,42	5,43	6,21	58,53	O	194 000 €	91	R-1
B	B005	2 pièces	rdc	38,00		6,89	41,45	E	136 000 €	99	R-1
B	B102	3 pièces	r+1	55,42		6,21	58,53	O	200 000 €	138	R-1
B	B104	2 pièces	r+1	40,66		5,45	43,39	E	146 000 €	145	R-1
B	B106	2 pièces	r+1	38,00		6,89	41,45	E	142 000 €	04	EXT
B	B305	studio	r+3	26,92		4,22	29,03	E	108 000 €	01	EXT
C	C002	3 pièces	rdc	62,63		10,56	67,91	N/O	208 000 €	121	R-1
C	C003	2 pièces	rdc	38,79		8,07	42,83	S/E	134 000 €	3	EXT
C	C005	2 pièces	rdc	38,82		8,15	42,90	S/E	136 000 €	124	R-1
C	CJ01	2 pièces	rdc	41,15		9,17	45,74	N/O	148 000 €	119	R-1
C	C102	3 pièces	r+1	62,63		10,56	67,91	N/O	214 000 €	43	RDJ
C	C108	3 pièces	r+1	62,22		9,54	66,99	S/O	224 000 €	117	R-1
C	C109	3 pièces	r+1	61,97		11,27	67,61	S	222 000 €	37	RDJ
C	C110	3 pièces	r+1	61,72		11,53	67,49	S	222 000 €	107	R-1
C	C207	3 pièces	r+2	64,00		12,37	70,19	S/O	230 000 €	122	R-1
C	C208	3 pièces	r+2	62,22		9,54	66,99	S/O	224 000 €	105	R-1
C	C209	3 pièces	r+2	61,97		11,27	67,61	S/O	222 000 €	104	R-1
C	C210	3 pièces	r+2	61,72		11,53	67,49	S/O	222 000 €	103	R-1
C	C307	3 pièces	r+3	64,00		12,37	70,19	S/O	238 000 €	146	R-1
C	C310	3 pièces	r+3	61,72		11,53	67,49	S/O	228 000 €	35	RDJ
C	C311	2 pièces	r+3	42,64		10,26	47,77	N/O	156 000 €	54	RDJ
C	C401	3 pièces	r+4	73,56		68,00	81,56	O	274 000 €	42	RDJ
C	C402	3 pièces	r+4	68,78		28,11	76,78	E	256 000 €	33	RDJ

Le non-respect des engagements de location entraîne la perte du bénéfice des incitations fiscales.